

ARTICLE 1 : Champs d'Application et Modification des Conditions Générales de Vente

- Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes passées sur les sites internet : www.joie-et-gratitude.com www.deploiement-integral.com www.joachimroberfroid.com et tous leurs sous-domaines.
- Fifth Paradigm Ltd HK - 30/F New Treasure Center, 10 NG Fong Street, San Po Kong, Kowloon, Hong Kong, représentée par Joachim Roberfroid se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.
- Toute commande passée sur un site appartenant à Joachim Roberfroid et Fifth Paradigm Ltd HK implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : DISPONIBILITE DES FORMATIONS DISPENSEES ELECTRONIQUEMENT

- Les modules de formation diffusés électroniquement sont livrés et accessible immédiatement après achat. Attention, il ne s'agit pas d'un envoi par email, mais d'un accès sécurisé en ligne. L'accès s'effectue en encodant votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter à votre espace membre.
- L'accès au contenu électronique est de 1 an pour les modules séparés et de 2 ans pour la formation complète de Maître Praticien Certifié PEAT & TLF.
- Les produits sont destinés à une utilisation par personne ou par entreprise. Le partage des contenus à des tiers et/ou leur revente est interdite.

ARTICLE 3 : PRIX

Fifth Paradigm Ltd HK se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. L'acheteur sera prévenu par mail de cette modification.

Dans le cas de formations achetées avec facilités de paiement, le prix annoncé à la signature du contrat, ne changera pas.

Dans le cas des abonnements mensuels, l'acheteur sera alors libre de continuer avec la nouvelle participation financière ou d'arrêter son abonnement.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT ET SECURISATION

Vous pouvez effectuer le règlement par carte bancaire ou par Paypal. Le paiement est sécurisé. Le Virement bancaire est autorisé aussi. Toutefois, en cas de virement bancaire la libération de l'accès à votre espace membre ne se réalisera qu'au moment de la réception du virement avec un délai de 48 à 72h ouvrables après réception et vérification du montant de votre commande.

Les paiements se font toujours par **Paypal*** ou **virements bancaires**** aux coordonnées suivantes :

*** Par PayPal depuis les pays du monde entier**

Compte Paypal : jr@joachimroberfroid.com

Accès direct Paypal : <https://paypal.me/joachimroberfroid>

**** Par Virement Bancaire**

Depuis les pays Européens :

- TITULAIRE : Joachim René P Roberfroid
- ADRESSE : Monte Do Pelourinho - Caixa postal 5553b - Casa nova Da Cruz - 7630-580 Sao Teotonio, Portugal

- IBAN: PT50 0045 6330 4027 5229 3621 4
- BIC/SWIFT : CCCMPTPL
- NOM DE LA BANQUE : CA Crédito Agricola
- ADRESSE DE LA BANQUE : CAIXA 6330 Sao Teotonio - Portugal

Hors Europe et reste du monde :

- NAME : FIFTH PARADIGM LIMITED
- ADRESS : 30/F, New Treasure Center, 10 NG Fong Street, San Po Kong, Kowloon, HONG KONG

- A/C NUMBER : 652 - 481425 - 838
- BRANCH CODE : 652
- BANK NAME : HSBC
- BANK CODE : 004

FIFTH Paradigm Ltd HK - www.joie-et-gratitude.com - Joachim Roberfroid

- SWIFT CODE : HSBCHKHKKH
- BANK ADDRESS : 1 QUEEN'S ROAD CENTRAL HONG KONG
- BANK TEL AND FAX : (T) +852-2367-3711 (F) +852-2637-0512

ARTICLE 5 : MODALITES DE LIVRAISON ET DELAI

Les modules de formation et de coaching sont livrés électroniquement sous forme d'accès à une zone membres.

ARTICLE 6 : COMPORTEMENTS ET CODE DE CONDUITE SUR INTERNET : WEBSITE, COMMUNAUTÉ PRIVÉE et ANNEXES DE JOIE-ET-GRATITUDE.COM - www.deploiement-integral.fr et leurs sous-domaines

Il convient au client de respecter un code de conduite, de communication et savoir-vivre respectueux vis-à-vis des autres clients, des assistants et des formateurs de joie-et-gratitude.com

Les stagiaires sont priés de respecter les horaires de travail proposés. Les stagiaires doivent se conformer à la pédagogie proposée qui privilégie la mise en confiance des participants, le respect de chacun (mœurs, philosophie, âge, sexe et race), l'apprentissage par l'expérimentation.

Les stagiaires s'engage à se connecter à l'heure afin de ne pas déranger l'enseignement et s'engagent à se comporter correctement pendant les cours de façon à permettre un déroulement harmonieux de l'enseignement.

Le stagiaire/client qui de part sa conduite indélicate perturberait de manière répétée les codes de bienséances pourrait être appelé à cesser de suivre la formation du fait de son comportement préjudiciable au bon déroulement des cours. L'exclusion ne peut donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité ou remboursement.

ARTICLE 7 : DROIT DE RÉTRACTATION

En matière de vente à distance, le consommateur a le droit a un délai légal de rétractation de 14 jours. Cela signifie qu'il bénéficie d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités.

Exception : pour la formation complète de Maître Praticien Certifié PEAT & TLF, nous vous offrons la possibilité de tester le service pendant 30 jours. Après ce délai, les mêmes conditions sont appliquées.

ARTICLE 8 : FACILITE DE RÈGLEMENT

L'acheteur ne confondra pas : service avec facilité de règlements mensuels ET service délivré sous la forme d'un abonnement mensuel.

Dans le premier cas, une fois le délai de rétractation de 14 ou 30 jours passé, la totalité de la somme du service est due.

Dans le deuxième cas, l'acheteur peut arrêter l'abonnement quand il le souhaite via son espace membre.

Il est mentionné avant chaque achat s'il s'agit d'une facilité de règlement ou d'un abonnement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS

L'éditeur ne peut être tenu responsable de dommages directs ou indirects - dont perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais- qui pourraient résulter de l'utilisation des produits et techniques proposés, ou de la non disponibilité des contenus et/ou du site.

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que sa mise en oeuvre des techniques abordées dans les vidéos, articles et autres contenus soit conforme aux dispositions réglementaires et légales de sa juridiction.

En aucun cas, les contenus proposés ne peuvent être considérés comme des substituts à un traitement médical ou psychologique.

Il convient également au client de ne pas usurper son identité en déclarant être titulaire ou possesseur d'un certificat qu'il n'aurait pas obtenu. Toute irrégularité en la matière pouvant faire la preuve de poursuite en justice.

Fifth Paradigm Ltd HK et ses représentants ne sauraient être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu à l'occasion de cas fortuit, de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et /ou communications (internet ou autre), d'inondation, d'incendie, actes de terrorisme, faits de guerre.

ARTICLE 10 – INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le contrat papier ou via une page web, incluant les annexes s'il y en a, représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties et ne pourra être modifié que par un avenant convenu d'un commun accord.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient concernant l'activité de l'autre partie au présent contrat et dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion du présent contrat, notamment mais non limitativement les informations techniques, cahier des charges, les informations commerciales, financières et autres.

À cet effet, les parties prendront toutes les dispositions requises auprès de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours afin de conserver auxdites informations leur caractère confidentiel. Les parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leur fonction pour l'exécution du présent contrat.

Tous les contenus du site de joie-et-gratitude.com et tous ces sous-domaines (exemple : modules.joie-et-gratitude.com, stagiaires.joie-et-gratitude.com, ...) sont soumis au copyright et sont la propriété intellectuelle de Joachim Roberfroid et Fifth Paradigm Ltd HK

Toute utilisation abusive d'un membre (récupération de concepts appartenant à Joachim Roberfroid et Fifth Paradigm Ltd HK dans le cadre professionnel – séminaire – ou toute autre forme de média sans l'accord explicite écrit de Joachim Roberfroid par écrit et validé par celui-ci) sera sanctionnée par l'arrêt définitif du programme auquel le membre a souscrit. Joachim Roberfroid et Fifth Paradigm Ltd HK se réserve le droit de poursuivre le membre pour violation de copyright.

ARTICLE 12 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 13 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont soumises au droit international selon la législation du district de Hong-Kong.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE POUR LES PROGRAMMES EN PRÉSENTIEL (ne s'applique pas aux formations et coaching via internet, ni au Club privé)

LA FORMATION :

ARTICLE 1 – INSCRIPTION

Toute inscription doit être accompagnée du règlement prévu dans l'offre commerciale. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des paiements des arrhes. Les inscriptions sont nominatives et ne peuvent être cédées.

Les offres promotionnelles et conditions particulières ne peuvent être cumulées. Le prix des formations ne comprend ni les transports vers le lieu de formation, ni les repas ni le logement éventuel du participant (sauf avis contraire sur l'offre promotionnelle).

ARTICLE 2 – DESISTEMENTS

Les dates de formation sont arrêtées par Joie et Gratitude - Fifth Paradigm Ltd HK. Un désistement à une formation achetée à un tarif promotionnel ne donne aucun droit à aucun remboursement.

Pour une formation achetée au tarif plein, toute annulation à moins de 21 jours du premier jour de la formation ne donne droit à aucun remboursement.

Pour une formation achetée au tarif plein, toute annulation à moins de 30 jours du premier jour de la formation donne droit à un remboursement de 50% de la formation ou son report sur une date ultérieure.

Pour une formation achetée au tarif plein, toute annulation à moins de 45 jours du premier jour de la formation donne droit à un remboursement de 75% de la formation ou son report sur une date ultérieure.

Suivant accord avec Joachim le participant a le droit d'échanger sa place avec une autre personne.

ARTICLE 3 – ANNULATION & REPORT

Chaque événements, stages ou séminaire en présentiel est lié à un nombre minimum de participants défini et clairement stipulé sur la page d'inscription de l'événement.

Joie et Gratitude - Fifth Paradigm Ltd HK se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation jusqu'à 21 jours avant le début de celle-ci si le quota de participants indiqué n'a pas été atteint ou n'est plus atteint suite au désistements d'autres participants (voir article 2 désistements)

Dans ce cas, le client à droit, soit au remboursement intégral, soit au report de son inscription sur une date ultérieure.

S'il désire être remboursé, sa demande par écrit doit impérativement être envoyée dans les 7 jours suivant l'annonce du report/annulation à l'adresse email : rdv@joachimroberfroid.com

ARTICLE 4 – ENREGISTREMENT

Les formations sont susceptibles d'être enregistrées ou filmées en totalité ou en partie afin de créer des outils pédagogiques et promotionnels. Le participant comprend que :

- ce séminaire pourra être en partie filmé et que des photos pourront être prises
- Joachim Roberfroid et ses partenaires peuvent utiliser ces photos et vidéos à titre pédagogiques ou promotionnel sur leur site internet.
- il peut être vu comme membre du public ou lors de démonstration. Par la présente convention, il cède à Joachim Roberfroid la propriété de l'ensemble de ses droits (droits d'auteurs éventuels, droits voisins éventuels, droit à l'image, etc.) concernant l'utilisation des vidéos et photos des formations. Il est expressément précisé que cette cession ne donnera lieu à aucune rémunération en la faveur du participant. Si le participant ne souhaite pas être photographié ou filmé en gros plan il est de sa responsabilité de le signaler avant le séminaire à Joachim Roberfroid. Ce dernier ne peut cependant assurer que le participant ne sera pas dans les plans d'ensemble.

ARTICLE 5 : COACHING INSCRIPTION

Les heures de coaching individuelles en présentielle ou par skype sont planifiées d'un commun accord avec Joachim Roberfroid. Les coaching individuels en groupe via internet sont planifiés par Joachim Roberfroid.

ARTICLE 6 : COACHING DESISTEMENT – ANNULATION

Un report de date pour un coaching individuel en présentiel est autorisé sans frais. A partir du deuxième report de date, 75% de la somme du coaching sera facturé par report de date. En cas d'annulation de l'heure de coaching 24h00 avant, la totalité de la somme du coaching sera facturée.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Client s'engage à payer la totalité des prestations faisant l'objet du bon de commande qu'il a signé sous 10 jours à réception de la facture, selon les modalités définies à l'article 1. Toute somme demeurée impayée à sa date d'échéance sera productive d'intérêts, sans mise en demeure préalable, aux taux définis par la loi du 31 décembre 1992, sans préjudice des dispositions relatives à la résiliation. Les bons de commande passés par internet sont soumis aux mêmes règles.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

En cas de résiliation unilatérale du Client, sans justification, le Client est tenu au paiement de l'intégralité des sommes dues dans la proposition commerciale. Ce droit de résiliation pourra être exercé unilatéralement par

chaque partie au cas où l'autre manquerait gravement à une de ses obligations contractuelles, substantielles. La résiliation prendra effet un mois après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être considérée en défaut en vertu des présentes si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite de la survenance d'un événement de force majeure, dans l'acceptation usuelle de ces termes, c'est-à-dire un événement extérieur, irrésistible, imprévisible et rendant impossible l'exécution du présent contrat, en ce qui comprend notamment, mais non exclusivement, la grève, la défaillance du réseau public d'électricité, le blocage des moyens de transport et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, les pertes de connexion Internet dues à des opérateurs publics et privés dont dépend le Prestataire, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de la présente convention. En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie touchée par la force majeure informera promptement l'autre de sa durée et de ses conséquences prévisibles et fera tous ses efforts pour en limiter la portée. Si aucun engagement n'était possible, ces engagements pourraient alors être éliminés par l'une ou l'autre des parties sans dommages et intérêts, sur simple notification écrite par email avec accusé de réception validé dans les 48h après l'apparition du cas de force majeure : rdv@joachimroberfroid.com

ARTICLE 10 – NON-RENONCIATION

L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu du présent contrat ne saurait en aucun cas être interprétés comme une renonciation à ce droit ou recours.

ARTICLE 11 – INCESSIBILITÉ

Aucune partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits des présentes conditions sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet sauf cession partielle.

ARTICLE 12 – COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Toute notification faite au titre des présentes sera considérée comme valablement faite si elle est effectuée par écrit au siège mentionné dans les énonciations initiales du présent contrat. « Par écrit », au sens des présentes, signifie par tout document signé par une partie et remis à l'autre partie ou par

toute information transmise à l'autre partie au moyen d'un e-mail, du courrier, du télex, du télégramme, de la télécopie et permettant l'identification de l'expéditeur.

ARTICLE 13 – ASSURANCE

Il est de la responsabilité des participants de souscrire une assurance médicale, ainsi qu'une assurance responsabilité civile, par leurs propres moyens.

ARTICLE 14 – INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le contrat papier ou via une page web, incluant les annexes s'il y en a, représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties et ne pourra être modifié que par un avenant convenu d'un commun accord.

ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations de quelque nature qu'elles soient concernant l'activité de l'autre partie au présent contrat et dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de la conclusion du présent contrat, notamment mais non limitativement les informations techniques, cahier des charges, les informations commerciales, financières et autres.

À cet effet, les parties prendront toutes les dispositions requises auprès de leur personnel ou auprès d'entreprises auxquelles elles auraient recours afin de conserver auxdites informations leur caractère confidentiel. Les parties s'engagent notamment à en limiter la diffusion aux seuls membres de leur personnel qui en auront besoin dans l'exercice de leur fonction pour l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 16 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites, les autres dispositions des présentes garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions sont soumises au droit international selon la législation du district de Hong-Kong.

Mise à jour des présentes C.G.V. : le 29 mars 2018